

6.0 crédits	30.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	Janssen Christophe ; Masson Antoine ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables :	Le cours est accessible aux étudiants ayant une base de formation en psychopathologie et psychologie clinique. Pour les étudiants en criminologie : avoir suivi au moins un des deux cours de "Perspectives psychanalytiques en criminologie"(LCRIM2501) ou "Perspectives critiques en criminologie clinique" (Lcrim 2502). Pour les étudiants d'autres facultés choisissant ce cours à option, avoir suivi au moins un cours de psychopathologie ou psychologie clinique.
Thèmes abordés :	Préciser ce que l'on entend par psychologie pathologique, quelles sont les exigences théorico-cliniques de la discipline et les conséquences de sa démarche dans le débat avec les disciplines juridiques, notamment en matière de responsabilité et de culpabilité. Etudier différents registres psychopathologiques en examinant : la diversité des formes et figures qui relèvent de chacun de ces registres ; ce qui, de l'existence humaine, s'y pathologise ; quels en sont les enjeux et les processus dynamiques ; en quoi ils sont susceptibles de donner lieu à des manifestations délinquantes et/ou déviantes. Les domaines à ainsi explorer sont ceux des troubles contactuels, des inversions et perversions sexuelles, des conflictualités névrotiques et des altérations psychotiques.
Acquis d'apprentissage	Au terme du cours, l'étudiant sera capable de : -- concevoir les démarches de recherche pertinentes concernant les formes de la psychopathologie susceptibles de participer à l'engendrement de diverses modalités de délinquance et/ou de déviance. -- appréhender les différences de méthode et de résultat entre les recherches à partir de cas singuliers en vue d'élaborer la dynamique interne des troubles (en outre la recherche en psychanalyse) et les recherches visant à dégager les tableaux typiques et les facteurs de risques, de maintien ou de rechute de la pathologie -- saisir les points de vue respectifs dans le débat entre juriste et spécialiste en pathologie psychique au sujet de l'éventuelle part de pathologie dans la délinquance ; -- pouvoir identifier comment les insertions sociales et les implications dans la délinquance peuvent conduire à des troubles psychopathologiques. . <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Evaluation : réalisation de deux dissertations (une pour chaque partie) touchant aux problématiques abordées dans le cours, soutenues ensuite oralement auprès des professeurs.
Contenu :	Partie A : il s'agira de mettre ces conceptions à l'épreuve des tableaux criminels contemporains tels que ceux de la "captation par une idée fixe jusqu'à son incarnation criminelle" ou d'"actes insensés et gratuits" (tueurs de masse, actes désespérés d'omicide-suicide, adolescence meurtrière, etc.). De nombreuses problématiques psychopathologiques devront être déployées telles que : frontière normal/pathologique, délimitation complexe entre perversion, psychopathie et psychose, vacillations de la responsabilité et de la dangerosité. Ces dimensions psychopathologiques seront élaborées tant à partir du constat clinique (études de cas) que de la tradition psychopathologique et des avancées conceptuelles contemporaines. Partie B : Nous réfléchirons ensemble, avec nuances, aux rapports existant (ou non) entre certains actes criminels et l'intérêt que présentent leurs auteurs pour des oeuvres ou des styles de productions artistiques particuliers (cinéma, musique, littérature, etc). Nous y ajouterons la problématique des jeux vidéo et des mondes dits « virtuels ». Il sera, dans ce cadre, demandé aux étudiants de produire leurs propres hypothèses à partir de cas plus ou moins récents ayant défrayés la chronique (Fusillade lors de la première de « Batman », le massacre de Columbine, un viol sur Second Life, etc.). La question centrale concerne les lignes (de plus en plus ?) fragiles entre « Jeu et réalité » (Winnicott, 1971), entre imaginaire et passage à l'acte, ou encore entre influence de l'environnement et disposition psychique particulière.

Cycle et année d'étude: :	<a href="#">&gt; Master [120] en criminologie</a> <a href="#">&gt; Master complémentaire en médecine légale</a>
Faculté ou entité en charge:	ECRI